

Mâcon, le 24 janvier 2019

L'Inspectrice de l'éducation nationale
adjoite à l'Inspecteur d'académie
DASEN

à

Mesdames et Messieurs les parents
d'élèves

**Adjointe à l'IA-DASEN en
charge du 1^{er} degré**

Affaire suivie par :
Vincent Poulain

Conseiller Pédagogique Départemental
Langues Vivantes

Téléphone
03 85 22 55 41
Télécopie
03 85 22 34 46
Courriel
cpdlve71j@ac-dijon.fr

Cité administrative
Boulevard Henri Dunant
BP 72512
71025 Mâcon cedex 9

Objet : inscription à un enseignement optionnel de langue vivante étrangère
dans le premier degré (ELCO/EILE)

Madame, Monsieur,

Nous souhaitons apporter quelques précisions au document qui vous est remis
ce jour à propos des cours d'ELCO (enseignement des langues et cultures
d'origine) et d'EILE (enseignements internationaux des langues étrangères).

D'une part, il s'agit pour le moment de faire le recensement des demandes.
Cette démarche n'implique pas la mise en place systématique des cours
d'ELCO/EILE. En effet, plusieurs conditions doivent être réunies pour cela :

- un nombre d'inscription suffisant ;
- la validation de l'ouverture du cours par les autorités académiques et
nationales ;
- la mise à disposition d'un professeur par le pays partenaire.

Par ailleurs, lorsque les cours ont lieu dans une autre école, il appartient aux
parents de prendre en charge le transport de leur enfant.

Enfin, les cours commencent généralement en octobre, pour une durée de
1h30 par semaine en moyenne. Il est à noter que l'inscription à ces cours
implique une assiduité identique à celle exigée dans le cadre de l'obligation
scolaire. Pour des raisons pratiques, les emplois du temps des professeurs ne
sont établis que courant septembre et communiqués aux parents.

Les décisions d'ouverture et de reconduite de cours seront prises en juillet
2019. Vous en serez informés dès que possible.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.



Janique Frayer-Miettaux
Adjointe à l'IA-DASEN